

Bachelier en Informatique et systèmes orientation technologie de l'informatique

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 60

Fax : +32 (0) 69 89 05 65

Mail : tech.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE25 Apprentissages multidisciplinaires			
Code	TEIT2B25INFO	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Maxime BIVORT (maxime.bivort@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le but du cours est de donner à l'étudiant les éléments qui lui permettent de mieux comprendre les grands mécanismes qui président au fonctionnement de notre société. Trois aspects seront traités : économique, social et politique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
 - 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
 - 3.3 Développer une pensée critique
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
 - 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

-Réaliser un travail de recherche (institutionnelle et documentaire) sur une problématique sociale et/ou sociétale bien précise avec l'accompagnement de l'enseignant dans le but de rédiger un rapport et de présenter le résultat de ses recherches à la classe (Apprentissage par projet). Les modalités pratiques du travail seront expliquées en cours.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEIT2B25INFOA Initiation à la vie économique et sociale & citoyenneté

24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEIT2B25INFOA Initiation à la vie économique et sociale & citoyenneté

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'examen de juin (rapport écrit et présentation orale) comptera pour 100% de la note finale.

Pour l'évaluation de juin, aucune dispense n'est envisagée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs activités d'apprentissage de l'unité d'enseignement, les enseignants de l'unité d'enseignement se réserve le droit de ne pas appliquer la pondération.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation). En cas d'échec dans cette unité d'enseignement, l'étudiant doit représenter chacune des activités d'apprentissage. Cette unité d'enseignement sera reproposée à l'étudiant lors de la session d'examen suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en Informatique et systèmes orientation technologie de l'informatique

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI
 Tél : +32 (0) 69 89 05 60 Fax : +32 (0) 69 89 05 65 Mail : tech.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation à la vie économique et sociale & citoyenneté			
Code	24_TEIT2B25INFOA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maxime BIVORT (maxime.bivort@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le but du cours est de donner à l'étudiant les éléments qui lui permettent de mieux comprendre les grands mécanismes qui président au fonctionnement de notre société. Trois aspects seront traités : économique, social et politique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

I. Comprendre le fonctionnement global des finances publiques, savoir calculer le salaire net, connaître l'historique des crises énergétiques successives.

II. Acquérir une connaissance exhaustive du système social belge (O.N.S.S) et de toutes ses composantes.

III. Acquérir des connaissances dans le domaine politique (institutions, idéologies) afin de mieux appréhender la sphère politique belge et européenne.

+ Module de promotion de la citoyenneté :

AA1 : Adopter des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation ;

AA2 : Adopter un sens critique et un esprit d'analyse ;

AA3 : Participer activement et s'engager dans la vie de la Helha et dans la société.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

Aspect économique : Présentation d'un groupe de réflexion « indépendant » tel que le Comité Roosevelt et analyse de thématiques précises comme la lutte contre la délocalisation, l'interdiction des banques de spéculer avec notre argent, limiter au maximum les licenciements (comment, pourquoi et alternatives possibles).

Aspect social : Présentation de l'institution C.P.A.S. et fonctionnement de l'aide sociale. Présentation du statut du travailleur indépendant et de ses formalités administratives en collaboration avec l'U.C.M. Choisir la forme juridique adéquate et comparaison entre le statut du travailleur salarié et celui d'indépendant. Séances d'informations à propos de la rédaction d'un C.V, lettre de motivation, entretien d'embauche et contrat de travail en collaboration avec la CSC.

Aspect politique : La constitution belge, la longue lutte pour un juste suffrage (droit censitaire et capacitaire). La Belgique fédérale (rappel de son découpage politique et compétences correspondantes). Organisation d'un débat politique (voir speed dating) avec certains politiciens régionaux. La construction de l'U.E et ses différentes tendances politiques en présence et mise en rapport avec l'actualité. Exemples : formation du gouvernement fédéral, rapport du GIEC, élections du 25 janvier 2015 en Grèce afin d'en analyser les causes, les conséquences et les enjeux pour l'Europe et pour la Grèce.

+ **Module de promotion de la citoyenneté** : Soutien et valorisation de l'engagement étudiant dans les organes

de participation de la HE et/ou de l'investissement des étudiants dans des projets citoyens au sein ou en dehors de la HE, par une dispense de minimum 2 ECTS dans leur programme.

Démarches d'apprentissage

Partir de l'actualité pour susciter une réflexion.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

- La presse quotidienne : La Libre Belgique, Le Soir, Le Courrier Internationale, Le Monde diplomatique, Charlie HEBDO, revue Sciences Humaines.
- Ressources : actualités économiques, politiques et sociales.

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit et évaluation continue (exercices et travaux).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Prj	50	Prj	50
Période d'évaluation			Prj	50	Prj	50

Prj = Projet(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).